

**Conseil d'Administration
du 8 avril 2011**

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 11 mars 2011
 2. Politique de communication
 3. Présentation du projet de résidence universitaire et crèche REEFLEX – Délibération relative à sa mise en œuvre
 4. Délibérations sur les dossiers validés par le CEVU du 4 mars 2011 :
 - . Convention Pôle emploi
 - . Label « stages » Université Lille Nord de France (PRES)
 - . Cadrage stages hors cursus
 - . Accords internationaux :
 - Double diplôme de Master en chimie avec l'université d'Oujda (Maroc)
 - Délocalisation du Master AUDT spécialisé Ecodev à Hanoï (Viêt-Nam)
 5. Point d'information sur le CUEEP
 6. Position de Lille 1 sur la coopération régionale en matière de formation des maîtres
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAÏT-ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ.
- *Collège BIATOSS* : M. Eric NOEL, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF), M. Didier LOUVET (CGT), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille).

Etaient excusés (et Procurations) :

- M. Christophe VUYLSTEKER (procuration à M. Robert LITWAK)
- M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez) (procuration à M. Thierry LEPERS)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Représentant de Mme le Recteur-Chancelier des universités* : M. Didier DEROULLERS
 - *Vice-président du Conseil d'administration* : M. Francis MEILLIEZ
Vice-président chargé du patrimoine : M. François BUYLE-BODIN
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : M. Jean-Philippe CASSAR
Vice-président chargé de la communication et de la culture : M. Nabil EL HAGGAR
 - *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY
Directrice générale adjointe des services : Mme Marie-Dominique SAVINA
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON
Directrice de la communication : Mme Béatrice BERNARD
-

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

1) Approbation du PV du CA du 11 mars 2011

Le Président fait état des demandes de rectifications suivantes :

À la demande de Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) :

Page 7 : Christophe VUYLSTEKER demande d'ajouter à la suite à la suite du paragraphe :

« Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) fait état d'une motion votée au conseil de l'UFR de Biologie concernant le projet de réaffectation du bâtiment SN4 avec déplacement de laboratoires, alors qu'un groupe de travail était en train de réfléchir sur le réaménagement du secteur biologie. Il s'interroge sur le procédé utilisé, excluant ce groupe de travail et remarque par ailleurs que le SN4 n'est pas un bâtiment vide. »

La phrase suivante :

« Au-delà du coût de ce nouveau projet, de l'impact sur l'activité des laboratoires de tels déménagements, et sans remettre en cause les besoins du PC2A, il n'est pas convenable que cette proposition ait court-circuité le groupe de travail et qu'aucun responsable des Laboratoires concernés n'ait été consulté. Christophe VUYLSTEKER demande qui est l'auteur de ce document... »

Le Président précise qu'il avait répondu que tout document passé en équipe de direction était validé par lui-même et qu'il en portait donc l'entière responsabilité.

Page 8 : Christophe VUYLSTEKER demande de remplacer la phrase :

« Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) précise qu'il ne représente pas ici la composante concernée et qu'il n'est pas l'auteur de la motion. Il déclare simplement regretter que la décision de réaffectation du SN4 n'ait pas été discutée dans le groupe de travail. Si, comme cela a été affirmé, les équipes concernées ont été consultées, il ne s'explique pas comment on en arrive à cette situation. »

Par :

« Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) précise qu'il ne représente pas ici la composante concernée et qu'il n'est pas l'auteur de la motion. Il s'étonne que l'accord ait été

donné à ce projet par deux directeurs de laboratoires qui seraient amenés à quitter le SN4, car les mêmes directeurs suite à la visite du VP recherche et du Président au SN4, ont précisé en Conseil d'UFR que ce projet n'était pas raisonnable en termes de surface et de coût et ont voté la motion. Il déclare simplement regretter que la décision de réaffectation du SN4 n'ait pas été discutée dans le groupe de travail. Si, comme cela a été affirmé, les équipes concernées ont été consultées, cela voudrait dire que l'ensemble de ces directeurs aurait menti lors du Conseil d'UFR. »

Page 7 : Jérôme RIEDI demande de remplacer la phrase :

« Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) s'étonne que l'on construise un bâtiment de chimie (C3) et qu'on y associe un parking alors qu'il y en a déjà un juste à côté, de l'autre côté du boulevard Langevin. »

Par :

« Concernant la construction du bâtiment de chimie (C3), Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) s'étonne que l'on y associe un parking alors qu'il y en a déjà un juste à côté, de l'autre côté du boulevard Langevin. »

Page 12 : M. DEROUILLERS demande de remplacer la phrase :

« Le représentant du Recteur, Chancelier des universités déclare prendre note que l'avenant conclu par l'Université d'Artois l'a été en contradiction avec un accord-cadre et qu'il en référera à Madame le Recteur. »

Par :

« Le représentant du Recteur, Chancelier des universités, déclare que l'avenant à la convention ne pose pas de problème de légalité et qu'il se fera l'écho des préoccupations des membres du conseil auprès de Madame le Recteur, eu égard notamment aux dispositions de l'accord-cadre évoqué. »

Approuvé par 16 voix pour et une abstention (délibération n° 2011-07).

2) Politique de communication

Nabil EL HAGGAR et Béatrice BERNARD présentent au conseil la politique de communication dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Le Président souligne que cette politique de communication est le fruit d'une équipe professionnelle et tient à cette occasion à remercier Madame BERNARD pour le travail accompli.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) adresse ses félicitations aux responsables de la communication pour le travail réalisé. Elle souhaite que l'accent soit mis tant sur la communication externe, notamment en direction du monde économique, que sur la communication internationale.

Virginie DEGARDIN (DPE) s'interroge sur le lien entre politique de communication et politique de développement durable, notamment en ce qui concerne le nombre d'exemplaires de lettres d'information tirées et le type de papier utilisé. Elle demande, par ailleurs, si la multiplication de diverses « newsletters » (Illico, MDE, DIRVED), correspondant au parti pris de mener l'information vers l'utilisateur, plutôt que d'amener ce dernier à aller

chercher l'information, ne risque pas de surcharger celle-ci au point d'avoir un résultat opposé à celui qui était recherché.

Sur ce dernier point, Béatrice BERNARD répond qu'il est important de bien sérier les informations destinées à l'une ou à l'autre de ces publications. Elle rappelle que l'expérience d'une seule « newsletter » a été tentée et qu'elle a mis en exergue qu'il était ingérable de réunir la masse d'informations qu'il fallait donner.

Nabil EL HAGGAR remarque qu'il est toujours possible de se désabonner des différentes « newsletters ».

S'agissant du lien avec la politique de développement durable, Béatrice BERNARD précise que cette logique sera intégrée pour les prochaines publications.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) souligne également les progrès remarquables qui ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la coordination entre les composantes et les services centraux de l'université. Ce qui est fondamental, c'est que notre offre de formation soit bien visible pour les étudiants. Peut-on, par ailleurs, considérer que les correspondants locaux de la communication sont les personnes idoines pour actualiser les éléments relatifs aux formations, s'interroge-t-il.

Béatrice BERNARD répond que le catalogue des formations constitue sa source d'information.

Pour Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT), la question est justement celle de la mise à jour de ce catalogue. Il ne relève pas de la mission des enseignants-chercheurs, déjà surchargés, de gérer de telles mises à jour.

Claude VIEVILLE (O&I) reconnaît que, s'agissant de la chaîne de saisie, il y a quelques progrès à faire. Il faut cependant conserver, selon lui, le type d'organisation à saisie unique et convaincre les composantes que les responsables d'études, habilités pour ce faire, doivent saisir les informations sur cette chaîne ; cette mission pouvant, bien entendu, être déléguée à une tierce personne.

Dominique DEROZIER (DPE) considère, quant à lui, que le système marche très bien et qu'il a pour sa part délégué la mission de mise à jour des informations à la secrétaire, laquelle renseigne à la fois le catalogue de l'université et le site Web de la formation.

Le Président reconnaît qu'il peut y avoir un problème d'organisation ; il est important, quand on saisit les données qu'on ne le fasse pas à différents endroits et de façon contradictoire.

Dominique DEROZIER (DPE) trouverait par ailleurs utile de solliciter les anciens étudiants, lesquels pourraient devenir de véritables ambassadeurs de l'université.

Béatrice BERNARD remarque qu'il est assez difficile de les identifier.

Dominique DEROZIER (DPE) relève qu'il serait nécessaire de créer une base de données commune à l'ensemble de l'université afin d'éviter les petites initiatives isolées.

Nabil EL HAGGAR répond qu'il s'agit d'une priorité pour l'année qui vient.

Béatrice BERNARD évoque une possibilité d'utilisation des réseaux sociaux.

Dominique DEROZIER (DPE) ajoute qu'en termes de communication internationale, il est indispensable pour l'université de disposer d'une plaquette d'information en anglais.

Francis GUILBERT (DPE) préfère au terme « anciens » celui de « diplômés ». A l'instar de Dominique DEROZIER, il estime qu'il faut développer le sentiment d'appartenance de ceux-ci à l'université. Il propose ensuite d'autres pistes pouvant être utiles à la communication de l'établissement :

- Etablir un diagnostic de l'environnement, des concurrences et de ce qui se réalise chez nous (notamment les projets étudiants) ;
- Etre pro actif vis-à-vis de la Presse ;
- Etablir un calendrier des manifestations organisées par l'université ;
- Mettre en exergue le monde associatif ;
- Mise en place d'un baromètre de notoriété ;
- Réaliser des « coups médiatiques » ;
- Développer en interne un réflexe d'information du service communication.

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE), la communication doit inciter les entreprises à recruter nos diplômés. Elle doit aussi nous permettre de donner envie aux étudiants d'intégrer l'université. Il est ainsi important de développer notre démarche d'information dans les lycées, car il ne faut pas que l'université consiste en un second choix pour ceux-ci. Mais n'oublions pas de nous occuper d'eux quand ils sont à l'université. Une communication à destination des enseignants s'impose également.

Le Président renchérit : il faut combattre les idées reçues sur l'université, idées parfois colportées par les universitaires eux-mêmes. Toutefois, il faut distinguer ce qui relève de la mission du service communication, de ce qui a trait à notre démarche vis-à-vis des lycées.

3) Présentation du projet de résidence universitaire et crèche REEFLEX – Délibération relative à sa mise en œuvre

Le Directeur général des services présente au conseil le projet de résidence « REEFLEX », dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Le projet tend à la réalisation sur le site de la cité scientifique d'une résidence socialement accessible d'environ 350 logements aux modalités de gestion spécifiquement adaptées à l'accueil court et moyen séjours, avec services rendus propres à faciliter le quotidien. La résidence sera destinée en priorité aux étudiants et élèves de formations avec stages, aux apprentis, aux étudiants étrangers sous convention d'accueil et aux chercheurs étrangers souhaitant un logement à proximité immédiate du laboratoire d'accueil. La résidence intégrera une crèche de 40 places. Le projet est caractérisé par son fort caractère éco-environnemental : bâtiment HQE, basse consommation, gestion des déchets et gestion des fluides optimisée. Il s'intégrera au plan de développement des circulations douces sur le campus par un encouragement à l'utilisation du vélo.

Le président souligne que le projet est bouclé sur le plan financier, y compris s'agissant de la crèche.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) s'interroge sur le financement de l'opération (quid du fonctionnement ?) et sur le site d'implantation de la future résidence. Il demande également si le cahier des charges donné au bailleur social sera communiqué.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souhaite avoir des informations concernant le bailleur social.

Yann SECQ (O&I), de son côté, souhaite connaître les délais de réalisation du projet et la nature du montage financier retenu.

Le Directeur général des services répond que l'université va confier à un bailleur social la réalisation du projet, après une consultation de type restreint. Le bailleur social qui sera choisi bénéficiera d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) délivrée par l'Etat. Le bailleur social assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, proposera le meilleur montage financier associant emprunts et subventions et donnera l'ensemble immobilier en location à l'université. Il appellera les annuités de remboursement auprès de l'université et assumera les charges du propriétaire pendant la durée de l'AOT d'une durée prévisionnelle de 35 à 37 ans. A l'échéance de l'AOT, l'ensemble immobilier reviendra à l'Etat. L'université assurera le paiement des annuités en sous-louant les logements.

Le montant des emprunts devrait être réduit par l'octroi de subventions issues du plan campus. Grâce à ces subventions, le montant du remboursement devrait ainsi être relativement faible, ce qui permettra de supporter un taux de remplissage qui ne sera pas de 100%. Le compte d'exploitation de la résidence devra être équilibré et permettra un bon niveau de services. L'ouvrage sera implanté à l'entrée nord du campus (côté cité scientifique), à l'extrémité de la résidence Boucher. Quant au délai de réalisation, il faudra compter un an d'études ; le choix du bailleur social devrait intervenir avant les vacances d'été et la livraison est envisagée pour mai ou juin 2014.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) s'interroge sur la notion de « prix très social ».

Le Directeur général des services répond que les prix ne seront pas supérieurs à ceux pratiqués par le CROUS. Leur montant sera compris entre 200 et 300 €, ce qui est très intéressant compte tenu de la flexibilité du système (pas d'engagement sur la durée). Contrairement aux résidences conventionnées actuelles, des agents permanents seront présents afin de garantir le lien social ; le système de chauffage, plus cher à la construction, sera branché sur la chaufferie de l'université, garantira une égalité entre les résidents et permettra le chauffage des circulations et des espaces communs. Un contrôle des consommations sera effectué.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) s'inquiète cependant du coût de l'opération. Ce type d'équipement est en effet d'habitude payé par l'Etat, alors qu'ici l'opération est supportée par le budget de l'université à raison de 700 000 € par an. Il s'étonne ensuite du peu d'épaisseur du cahier des charges.

Le Directeur général des services précise que l'université ne mettra pas 700 000 € par an dans l'opération, puisqu'on ne remboursera au bailleur social que la valeur des emprunts. Si l'on a en plus des charges de fonctionnement, l'ensemble devra être couvert par le montant des locations. S'agissant du mobilier, son achat n'est pas compris dans l'investissement de base, il sera payé par l'université en tout ou partie via des subventions et par récupération sur les locataires. Quant au cahier des charges, celui-ci sera bien entendu étayé pour la consultation entreprise et sera le fait du bailleur social.

Selon Dominique DEROZIER (DPE), la facturation pour les étrangers devrait tout intégrer (draps, vaisselle, WIFI...) de façon à simplifier leur installation et leur intégration.

Le Directeur général des services remarque que l'idée du projet est bien d'apporter un service et de faciliter la vie des usagers ; le laboratoire concerné sera le garant du paiement du loyer.

Même si certaines questions sur le caractère social du prix peuvent se poser, Jérôme RIEDI considère que le projet est une « belle affaire » pour l'université.

Le Président précise qu'on a beaucoup insisté sur l'aspect social du projet, lequel ne consiste nullement en un simple habillage, et pense qu'on pourra tenir les objectifs en la matière.

Yann SECQ (O&I) demande si le gardiennage sera assuré par du personnel de Lille 1 ou par le bailleur. Il s'interroge ensuite sur le fond de l'affaire : dans cette opération, l'université ne devient-elle pas « bailleur » à l'instar du CROUS ? Est-ce bien dans nos missions ? Tout ceci ne relève-t-il pas d'une activité commerciale devant être gérée par le SAIC ?

Le Directeur général des services répond que la relation avec le bailleur social s'arrête quasiment à la livraison du bâtiment, sauf pour ce qui concerne les grosses réparations. Le bailleur social n'aura ainsi aucun personnel sur le site.

Le Président et le Directeur général des services ajoutent que la gestion de l'opération sera assurée soit par l'université, soit par le CROUS sur la base d'un cahier des charges, mais la logique serait que l'université assume l'ensemble du programme compte tenu de sa spécificité.

Yann SECQ (O&I) se demande si, ce faisant, nous ne nous orientons pas vers une certaine dévolution du patrimoine.

Le Directeur général des services répond par la négative : tant le terrain que l'immeuble retourneront à l'Etat avec affectation à Lille 1. S'agissant de la gestion de la résidence, l'hypothèse privilégiée est celle d'un service à comptabilité distincte adossé au SAIC ; mais on peut aussi imaginer, si tant est qu'on considère qu'on s'éloigne des missions de l'université, qu'elle soit assurée par une association dirigée par l'université. Force est de constater que nous sommes précurseurs en termes de missions de l'université, ajoute-t-il.

Marie-José AYME (MEDEF) estime que le projet a été sérieusement étudié et qu'il serait temps d'élever quelque peu le débat en se prononçant pour ou contre le projet, mais sans s'attarder sur des questions de détail.

Yann SECQ (O&I) réplique que la discussion a trait à une évolution de fond de l'université et non à de simples détails.

Le Président reconnaît qu'on a beaucoup travaillé et beaucoup consulté pour ce projet innovant qui suscite un grand intérêt du Conseil général.

Le président soumet le projet à l'approbation du conseil et soumet à ce dernier la délibération suivante :

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'affectation des parcelles NT 134 (9755 m²), NT 135 (115 m²), NT 246 (2940 m²), NT 248 (1892 m²) à la réalisation du projet REEFLEX.

Le Conseil d'administration autorise le Président à désigner après consultation sur appel d'offres restreint, un bailleur social qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet en bénéficiant d'une AOT délivrée par l'Etat (autorisation d'occupation temporaire du domaine public).

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer le contrat de location de l'ensemble immobilier réalisé par le bailleur social pour la durée de l'AOT.

Adopté par 20 voix pour (délibération n° 2011-08).

4) Délibérations sur les dossiers validés par le CEVU du 4 mars 2011

Le Président précise que chacun des projets présentés a reçu un avis favorable unanime du CEVU.

4.1. Convention Pôle emploi

Le Président précise que l'objectif de cette convention, signée en préfecture de région, est de faciliter l'insertion des jeunes diplômés et de mettre en place un observatoire permettant l'évaluation des besoins en formation et d'avoir une vision prospective.

Didier LOUVET (CGT) se déclare gêné par l'absence d'évocation des moyens humains et financiers.

Le Président répond qu'on est déjà en capacité, via le SUDES, de répondre à la demande, mais ceci n'empêchera pas des discussions avec l'Etat pour obtenir des financements complémentaires, si l'on veut aller plus loin.

Didier LOUVET (CGT) rappelle la position syndicale d'opposition à la fusion ayant conduit à la création de Pôle emploi et à la politique menée demandant de faire plus à moyens constants. Il se demande quelle place sera réservée au projet proposé dans ce contexte.

Le Président ne souhaite pas se prononcer sur la question précise de Pôle emploi ; il s'agit d'un partenaire public avec lequel nous pouvons conventionner, étant d'ores et déjà en capacité de répondre aux objectifs fixés. Il n'est pas question ici de subventionner Pôle emploi par la mise à disposition de moyens de l'université.

Eric NOEL (SGEN-CFDT) s'inquiète d'une certaine redondance concernant l'identification des compétences acquises pendant leur formation et leur stage en entreprise (engagement Lille 1) et la mise en place des portefeuilles de compétences (engagement commun). Il souligne que ces actions sont déjà mises en œuvre à l'occasion du PPPE.

Le Président répond que l'idée de la convention est bien de formaliser des choses que l'on est déjà en capacité de faire ou que l'on fait déjà, mais que l'on valorise à l'occasion de la signature de cette convention. Il est important qu'on se positionne comme organisme de formation supérieure et qu'on ne laisse pas le terrain à d'autres.

Approuvé par 19 voix pour et une abstention (délibération n° 2011-09).

4.2. Label « stages » Université Lille Nord de France (PRES)

Le président précise que ce projet a pour objet que l'on adopte, au sein du PRES, une démarche commune en matière de stages.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) se déclare gêné que ce label soit porté par le PRES. Il rappelle que les stages sont du ressort des universités et non du PRES en application du principe de subsidiarité qui le gouverne. On aurait pu imaginer un label Lille 1 ou commun aux universités lilloises, mais il n'y a pas intérêt à ce que ce soit le PRES qui gère cela. Sinon l'idée est bonne, conclut-il.

Le Président répond qu'on peut travailler, au niveau du PRES, à la mise en place de plateformes communes pour les stages. Il rappelle que s'il est réticent à des transferts de compétences au PRES, il est en revanche favorable à une coopération en son sein, ce qui est le cas ici.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) déclare qu'il est lui aussi gêné que ce soit le PRES qui porte ce projet, mais qu'on n'a pas réussi à faire mieux à ce jour, l'université régionale, publique et laïque n'étant pas encore créée. Il constate que Lille 1 fait beaucoup plus que ce que préconise le cahier des charges présenté et que ce label n'est jamais qu'un label a minima qui tend à nous rabaisser par rapport à ce que nous faisons à Lille 1, en termes d'encadrement pédagogique.

Pour le Président, il est évident que Lille 1 va plus loin, mais il estime que les conditions minimales exigées ont besoin d'être renforcées dans la pratique de certains établissements ; il rappelle en outre que le cahier des charges présenté est un résumé de ce qui a été présenté en CEVU.

Yann SECQ (O&I) déclare qu'il va voter contre un projet porté par le PRES et qu'il en sera ainsi tant qu'on n'en reformera pas le fonctionnement.

Le Président note cette position de principe, mais réaffirme que, si l'on peut critiquer certains modes de fonctionnement du PRES, il faut relever qu'on avance également sur un certain nombre de dossiers et qu'il ne faut pas avoir une vision par trop manichéenne.

Adopté par 13 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions (délibération n° 2011-10).

4.3. Cadrage stages hors cursus

Le Président rappelle que nombre d'étudiants font des stages dits « libres ». Il est proposé de cadrer ces stages hors cursus en mettant en place des attestations d'études universitaires qui sont des formations non diplômantes, mais adossées à de telles formations.

Francis GUILBERT (DPE) s'inquiète d'un recours aux stages par les entreprises pour ne pas conclure de CDD, si nos conditions sont trop souples.

Le Président répond que le cadrage proposé n'est pas si souple que ça, mais qu'on doit en effet être attentif à ce que le stage apporte un complément de formation. Le contrôle du BAIP double le contrôle des responsables de formation, lesquels ont une responsabilité en matière de suivi du stage. Sur ce dernier point, le Président précise qu'une enquête de l'OFIP sur les conditions de suivi des stages va être publiée, laquelle est très intéressante et réservera quelques surprises, certaines très bonnes et quelques autres très mauvaises.

Yann SECQ (O&I) a les mêmes inquiétudes que Francis GUILBERT ; il rappelle qu'une décision a été prise à l'IUT de ne pas donner de stages une fois le diplôme obtenu.

Le Président précise qu'on doit en effet refuser systématiquement cette logique.

Yann SECQ (O&I) souhaiterait qu'on informe mieux les laboratoires sur l'importance et l'obligation de gratifier les stages qui s'y déroulent et sur le respect des règles concernant la propriété intellectuelle des stagiaires.

Le Président déclare noter cette remarque.

Adopté par 20 voix pour (délibération n° 2011-11).

4.4. Accords internationaux

Le président présente les accords internationaux dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

4.4.1. Double diplôme de Master en chimie avec l'université d'Oujda (Maroc)

Cet accord conclu avec une université avec laquelle Lille 1 entretient des relations soutenues, notamment dans le domaine des mathématiques, est en tous points conforme aux règles fixées par l'université.

Approuvé par 20 voix pour (délibération n° 2011-12).

4.4.2. Délocalisation du Master AUDT spécialisé Ecodev à Hanoï (Viêt-Nam)

Cet accord concernant l'UFR de géographie est également conforme aux règles fixées par l'université.

Approuvé par 20 voix pour (délibération n° 2011-13).

5) Point d'information sur le CUEEP

Jean-Philippe CASSAR présente ce point d'étape de la restructuration mise en œuvre au CUEEP (maintien de l'activité du CUEEP avec un personnel réduit). Sont évoquées les questions relatives au personnel (transfert de personnels vers des projets de développement portés par le SUDES ; non remplacements à la suite de départs en retraite ; fin de deux contrats à durée déterminée) et la réorganisation du CUEEP. Des cahiers de doléances et de propositions ont été établis par les personnels du CUEEP soulignant notamment un déficit d'information du comité de pilotage ou de la direction du CUEEP vers les personnels. Beaucoup de questions sont également posées sur les objectifs de la restructuration. Le groupe de travail mis en place a pour but de finaliser l'aspect organisationnel, avec pour objectif que le « nouveau CUEEP » sera en ordre de marche pour la rentrée de septembre.

Le Président précise qu'un prochain CA sera consacré au rapport d'audit sur le CUEEP, au plan de restructuration de celui-ci et à une modification du budget de cet institut.

Pierre LOUART (O&I) déclare que ce point d'étape ne le rassure pas trop : les modes de fonctionnement ont du mal à se dynamiser d'eux-mêmes ; on ne pourra pas faire l'économie de savoir qui, ou quel groupe, sera capable, de l'intérieur, de dynamiser ce qui reste du CUEEP. Il y a besoin d'impulser les choses avant de réorganiser. La question sera de savoir si l'université souhaite maintenir une telle composante spécifique, ou si l'on doit la démembrer. Il évoque par ailleurs, plus largement, la question du fonctionnement de la formation continue dans l'université (liens entre des composantes, tel l'IAE, et le SUDES notamment). Redynamiser le CUEEP est encore possible en mobilisant toutes les énergies et les bonnes volontés et en évitant de penser restructuration avant de savoir vers quoi on va, conclut-il.

Eric NOEL (SGEN-CFDT) demande le traitement simultané des deux aspects d'un même problème : transfert des personnels vers l'université et réflexion sur la nouvelle stratégie du CUEEP pour éviter de nouveaux déficits. Selon lui, on a l'impression que l'on ne traite que le

premier point, ce qui risque de créer de l'incertitude ou de la démobilisation chez les personnels quant à leur rôle au sein du CUEEP. Eric NOEL demande en outre la réunion d'un comité technique paritaire exceptionnel consacré à la question des personnels du CUEEP.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) considère la présentation du point d'étape dangereuse, parce qu'édulcorée par rapport à ce que vivent les personnels. Les personnels ont l'impression d'assister à un démantèlement du CUEEP qui ne dit pas son nom ; la seule chose qui serait de nature à les rassurer un peu, c'est que l'université réaffirme clairement le périmètre des activités qu'elle s'engage à maintenir au CUEEP, ce périmètre devant être redéfini et garanti.

Le Président se déclare quasiment d'accord avec ce qui a pu être dit ; il souhaite cependant rappeler certaines choses :

- Le CUEEP ne s'en sortira que s'il existe une dynamique interne ; il lui appartient de faire émerger son projet et c'est là qu'il y a une difficulté ;
- Il ne faut certes pas nier le désarroi du personnel ; le Président rappelle sur ce point qu'il est à l'initiative de la réunion d'une assemblée générale de ce personnel ;
- Un diagnostic a été fait et un plan d'accompagnement du CUEEP a été proposé, nul ne doit l'oublier ;
- Le chiffre d'affaires du CUEEP ne permet pas d'utiliser l'ensemble des personnels d'où la nécessité d'un redéploiement vers d'autres besoins ;

Le Président ajoute qu'on ne peut subventionner le CUEEP ; il est ainsi nécessaire de progresser et de trouver d'autres activités aux personnels, car nous n'avons plus les moyens d'accompagner le CUEEP comme nous l'avons fait jusqu'à présent par l'attribution d'importantes subventions d'équilibre. Il ne faut pas oublier que la question du taux de charges sur les emplois gagés est venue compliquer sérieusement le plan de redressement du CUEEP mis en place. Le Président conclut que ce n'est pas de l'extérieur qu'émergera un projet pour le CUEEP.

On peut, selon Pierre LOUART (O&I), faire émerger un tel projet et développer la formation continue au sein des composantes, mais il constate surtout un vrai problème d'inertie. Il rappelle avoir, avec l'IAE, proposé des projets conjoints en laissant les personnels au CUEEP, mais qu'il n'a rien vu venir.

Le Président reconnaît que c'est là le problème de fond.

Jean-Philippe CASSAR renchérit : il y a un travail culturel à faire de l'intérieur du CUEEP.

Pour Claude VIEVILLE (O&I), manque d'inertie et manque de stratégie sont liés ; il faut remobiliser les enseignants-chercheurs dont c'est la mission de faire de la recherche en matière de formation continue ; selon lui, les personnels BIATOSS sont trop livrés à eux-mêmes.

Revenant sur la question d'Eric NOEL, le Président précise que la situation et la façon dont les choses se mettent en place seront présentées en CTP.

6) Position de Lille 1 sur la coopération régionale en matière de formation des maîtres

Le Président donne lecture du texte suivant :

« L'université Lille 1 attache une extrême importance à la formation des enseignants du premier et du second degré, et par conséquent à la mise en œuvre et à la réussite de l'accord cadre signé par le Recteur, les six universités publiques et le directeur de l'IUFM en janvier 2010. Cet accord organise la formation des maîtres autour de l'IUFM, rattaché à l'université d'Artois. Le pilotage régional des six universités publiques, l'université d'Artois portant le master de préparation au métier de professeur des écoles, les universités qui organisaient les préparations au CAPES et CAPET portant les masters préparant aux métiers des professeurs des lycées et des collèges, dans les disciplines de ces CAPES et CAPET.

La mise en œuvre de cet accord cadre nécessite maintenant une convention signée par les six universités publiques, précisant les missions confiées à l'IUFM, les moyens mis en œuvre par chacune des universités, les modalités du pilotage régional tant dans ses aspects pédagogiques qu'institutionnels. L'élaboration et la rédaction de cette convention relèvent de l'urgence pour préparer la rentrée prochaine.

Le travail effectué par les équipes pédagogiques et les VP CEVU a permis de préparer les maquettes des spécialités « enseignement » des masters, de maintenir une formation de qualité, dans un contexte très difficile – qui obligera à mener une véritable réforme des masters préparant aux métiers d'enseignement, cette fois-ci en concertation étroite avec les universités – et de mettre en place des structures communes de pilotage des formations.

Le dispositif doit être conforté, mais des problèmes sont néanmoins apparus.

Le premier est relatif à la mise en œuvre des moyens pour réaliser les enseignements professionnalisés des spécialités de masters consacrés à la formation des maîtres, et notamment les UE 5 et 6.

- C'est la mission première de l'IUFM. Des moyens humains ont été mis à disposition à l'université d'Artois, lors de l'intégration de l'IUFM. Ces moyens doivent être consacrés à la formation des maîtres. S'ils sont suffisants pour assumer les charges normales de la maquette du master préparant au professorat des écoles et les UE 5 et 6 des autres masters, aucune compensation monétaire ne peut être demandée par l'université d'Artois aux autres universités. S'ils sont insuffisants, il appartient aux universités publiques de décider collectivement des modalités de financement et de porter à la DGESIP la revendication que des moyens supplémentaires soient affectés pour assurer cette mission fondamentale du service public.
- En fonction du nombre d'étudiants inscrits dans les spécialités des masters enseignement, les universités reçoivent aussi au titre de la dotation de fonctionnement des moyens pour accompagner le fonctionnement des diplômes (consommables, petits investissements, charges logistiques). Ces moyens sont distincts des moyens en personnel et ils doivent être bien entendu consacrés au bon fonctionnement de ces parcours.

Le second problème résulte de l'avenant signé entre l'université d'Artois et l'institut catholique, permettant à ce dernier de délivrer des masters relatifs aux métiers de l'enseignement, tant pour le professorat des écoles que pour celui des collèges et des

lycées. Le respect de l'accord cadre entre les universités supposait que les décisions relatives à l'opportunité et éventuellement aux modalités d'un conventionnement avec l'institut catholique soient prises collectivement et dans le respect des procédures collégiales qui fondent le fonctionnement des universités publiques. Cela n'a pas été le cas et cet accord doit donc être revu. Si tel n'était pas le cas, l'université Lille 1 ne serait plus liée par un accord régional devenu purement formel. Discuter collectivement de l'opportunité et des éventuelles modalités d'un conventionnement avec l'institut catholique est donc une nécessité et l'enjeu dépasse celui de la formation des maîtres.

Un principe essentiel fondera la position de Lille 1 dans cette discussion. Celui de la nécessité que les masters s'appuient sur les compétences reconnues en matière de recherche. C'est un principe directeur mis en avant par l'Etat, qui fonde d'ailleurs les évaluations de l'AERES. Dans le domaine de la formation des maîtres, ces compétences relèvent des sciences de l'éducation, mais aussi, en particulier pour les masters du second degré, de celles des disciplines en sciences, en sciences humaines et sociales. Il ne peut être question que des masters soient délivrés, sans cette attache forte à la recherche, qui seule garantit l'exigence de qualité des formations. »

Le Président propose que cette position devienne celle de Lille 1. Il estime qu'entrer dans une guerre entre universités serait une stupidité absolue. En revanche, si nous n'aboutissons pas à un accord, nous « reprendrons nos billes » et nous ferons de la formation des professeurs des écoles avec Lille 3 s'il le faut. Pour l'instant, nous avons un accord que nous avons fortement contribué à construire et qu'il ne faut pas mettre à bas dès à présent. Essayons de le maintenir avec des exigences très fortes. Faisons en sorte que, comme pour les masters enseignements, les décisions passent également par les conseils des universités.

Pour Marie-José AYME (MEDEF), il ne saurait être question que l'accord ne soit pas exécuté, l'université d'Artois doit plier, ce n'est pas à nous de partir conclut-elle.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) trouve la position présentée intéressante, mais il faut que le conseil de la formation des maîtres apparaisse dans la négociation.

Le Président ne se déclare pas opposé à ce qu'il soit indiqué que l'on souhaite travailler à un conseil de la formation des maîtres, dans la définition qu'en a donné Lille 3 (mission d'organisation de ces formations et de veiller à la coopération des différents acteurs).

Dominique DEROZIER (DPE) demande si l'Institut catholique est au courant du problème et quelle est sa position ?

Le Président répond qu'il n'en sait rien et que ce n'est pas son problème. Il rappelle qu'il a défendu l'idée d'un conventionnement avec l'Institut catholique assurant un vrai contrôle sur les formations concernées par ce conventionnement.

Yann SECQ (O&I) demande si le texte va être soumis au vote.

Le Président répond qu'il a en effet besoin de savoir si le conseil est d'accord avec lui sur ce texte qui deviendrait alors la position de Lille 1. Il propose de rajouter à la fin du deuxième paragraphe la phrase suivante : « elle doit intégrer l'instauration d'un conseil de la formation des maîtres ».

Adopté par 20 voix pour (délibération n° 2011-14).

Yann SECQ (O&I) regrette que cette position n'ait pas été publiée plus tôt et notamment lors du CEVU qui était réuni le matin même. Il souhaite qu'indépendamment de cette position,

sur laquelle il déclare rejoindre la direction, la motion déposée soit quand même soumise au vote pour qu'il y ait une expression des élus à ce qui est une véritable trahison de l'université d'Artois.

Le Président considère que si cette motion était votée, il serait en incapacité d'influencer favorablement les choses.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) déclare comprendre l'énervement de Yann SECQ qui s'est beaucoup investi dans la proposition de motion, mais, même si la CGT avait décidé de soutenir cette motion, il apparaît, après lecture du texte présenté par le Président et de ses explications, que l'adoption de la motion serait contreproductive.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) déclare qu'il aurait lui aussi voté la motion ; que celle-ci a fait bouger les lignes et qu'elle a permis que la position qui vient d'être votée ait été adoptée.

Yann SECQ (O&I) relève que le problème avec l'université d'Artois dépasse le cadre de la formation des maîtres et touche également à la création de l'université régionale, ce qui explique son énervement.

La séance est levée à 18h40.

Le Directeur général des services,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET